

L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE-VIE

La formule d'examen médical de l'Alliance Nationale

(Suite)

Avez-vous souffert de la goutte, du rhumatisme articulaire ou musculaire?

Je ne sais pas si je suis préjugé contre cette maladie, mais mon expérience de vingt-huit ans de profession me porte à croire que les rhumatismes après la tuberculose, sont le cauchemar des mutualités, en particulier celles qui accordent des bénéfices en maladie. Quatre-vingt-dix pour cent des cas de rhumatisme, surtout du rhumatisme articulaire aigu, récidivent et souvent ont une terminaison fatale. De là l'importance d'examiner avec soin tout candidat ayant été atteint de rhumatisme et de lui faire déclarer si ce rhumatisme a été aigu ou chronique, articulaire ou musculaire, ou encore, simplement une douleur, conséquence d'un traumatisme ou d'une tension musculaire. Souvent le rhumatisme peut être déterminé par une syphilis ou une blennorrhée antérieure. Interrogez l'entourage de ceux qui meurent subitement, l'on vous répondra que le défunt a fait du rhumatisme. Ceci est amplement confirmé par cet axiome médical qui veut que toute personne ayant été atteinte de rhumatisme articulaire aigu entre l'âge de 20 à 35 ans, fasse des lésions cardiaques.

No 26. Cette question d'habiter le même local que des personnes atteintes de tuberculose ou ayant d'autres maladies contagieuses, est toute d'actualité, et le candidat qui se trouverait dans cette circonstance, serait obligé de déclarer à quelle date et pendant combien de temps il a cohabité avec ces personnes malades. Inutile de faire subir l'examen médical à un sujet qui récemment ou au moment de son examen reste sous le même toit avec un tuberculeux, un variolé, etc. La règle générale veut que le refus temporaire du candidat s'étende à au delà, d'une année.

No 27. Remarque.—Comme l'indique la formule, cet espace est réservé pour les explications ou renseignements supplémentaires que le candidat et le médecin examinateur pourraient donner. Il peut se rencontrer certains détails qui auraient été difficile de cadrer dans les autres questions, vu surtout le manque d'espace qui est réservé pour la réponse. Une explication sur certains faits ou sur la nature d'une maladie antérieure, aide beaucoup dans la décision finale.

Tous les médecins examinateurs s'accordent à dire que l'histoire de famille est la partie de l'examen médical la plus ennuyeuse, car il est difficile de se procurer les renseignements, et je suis d'accord avec eux. C'est non seulement la partie qui exige le plus de patience, mais aussi celle sur laquelle on peut le plus facilement être trompé. Le médecin examinateur peut, par l'auscultation et la percussion définir les maladies intimes, et en y ajoutant le tact il peut déjouer des réponses erronées, mais il ne peut pas contrôler l'exactitude des déclarations dans l'histoire de famille. Le candidat peut même se croire en bonne santé,

mais un examen minutieux des organes déterminera la véracité de cette déclaration. Quant à l'histoire de famille, il est obligé de s'en rapporter aux déclarations qui lui sont faites par le candidat.

Il arrive très souvent qu'un candidat se trouve dans l'impossibilité de renseigner le médecin sur l'histoire de sa famille, surtout s'il s'agit de ses ancêtres. Dès les premières questions, si l'examineur s'aperçoit que le sujet n'est pas en état de le renseigner sur l'âge, l'état actuel de santé ou sur les causes qui ont déterminé la mort des siens, il doit le référer à ses plus proches parents ou aux médecins qui ont traité les personnes décédées. S'il était impossible d'atteindre le médecin traitant, que le candidat s'adresse à toutes autres personnes dignes de foi ayant bien connu les défunts et qui sont en état de donner les détails nécessaires afin d'éliminer tout doute sur la cause de la mort.

Comme causes de mortalité, n'acceptez jamais des termes équivoques, tels que "Je ne sais pas", "retour de l'âge", complication de maladie", "un effort". Si ce n'est pas un leurre pour vous tromper, c'est certainement trop dangereux pour être accepté.

J'insiste en outre pour que l'âge et l'état actuel de santé de tous parents vivants soient donnés dans chaque cas. De même que pour les défunts, il faut spécifier d'une manière bien précise la cause de la mort, la durée de la maladie, l'état de santé antérieure. Quel que soit l'âge au décès, il faut toujours l'inscrire car l'on rencontre souvent des familles nombreuses dont plusieurs frères et soeurs sont morts très jeunes, c'est à peine si un ou deux sujets survivent. Il y a là un manque de vitalité sérieuse qui peut affecter le risque.

Je ne voudrais pas faire mention de toutes les maladies qui doivent attirer l'attention du médecin examinateur. Je n'en citerai que quelques-unes qui ont des tendances et des prédispositions à se rencontrer chez les sujets dans l'histoire de famille. Les principales et les plus importantes sont les maladies des voies respiratoires et entre autres, la tuberculose pulmonaire.

Depuis quelques années, la profession médicale a manifesté l'expression de faire disparaître presque complètement la question de l'hérédité dans la tuberculose. Mais les médecins qui s'occupent plus particulièrement d'assurance sur la vie, sont loin d'accepter cette opinion dans son entier. Ils veulent bien reconnaître le caractère infectieux et contagieux de la tuberculose, mais ne veulent pas omettre l'hérédité.

Qu'on l'appelle prédisposition si l'on veut, le mot signifie peu, mais l'expérience et la statistique sont là pour démontrer qu'il ne faut pas mettre de côté un terrain ensemencé par la tuberculose. Interrogez les enfants atteints de rachitismes, de scrofule, vous trouverez dans la majorité des cas des parents tuberculeux.

Je ne voudrais pas entrer dans trop de considérations sur ce sujet, mais soyons prudents pour l'admission de candidat dans l'histoire de famille duquel l'on trouve de la tuberculose. A moins de cas particuliers, différez l'entrée avant l'âge de 30 ans à tout sujet ayant un cas de tuberculose dans son histoire de famille, s'il y en a deux, refusez-le.

La cachexie ou cancer doit aussi attirer

vostra attention. Les bactériologistes ne sont pas encore d'accord sur la transmission du cancer, mais la statistique donne un pourcentage assez considérable de prédispositions au cancer. L'on ne devra pas accepter un sujet qui présenterait dans son histoire de famille deux cas de cancer ou un cancéreux accompagné soit d'un tuberculeux, d'un scrofuleux, d'un diabétique, d'un aliéné.

Il est aussi difficile de renier l'influence héréditaire de la folie que de chercher à éliminer celle de la tuberculose. Il ne serait pas bon de refuser dans tous les cas; mais que l'on s'enquiert bien des causes déterminantes de la folie chez ceux qui en ont été atteints.

Il en est de même pour les héridosyphilitiques dont les symptômes héréditaires sont caractérisés par le palais ogival, la dent d'Hutchinson, la supuration de l'oreille moyenne et l'otite.

Les affections cardiaques dans l'histoire de famille ne doivent pas être négligées. Sur-tout lorsque le père ou la mère, quelque fois les deux, sont décédés à un âge peu avancé.

Défiez-vous d'un sujet né de parents alcooliques dans l'histoire de famille duquel l'on rencontre de la paralysie, de l'apoplexie, du rhumatisme, de l'albuminurie, du brightisme. Sans être de très mauvais sujets, il est bon d'examiner le cas particulièrement.

Là se termine en quelque sorte la responsabilité du candidat en ce qui concerne ses déclarations personnelles et son histoire de famille. Après lui avoir relu ses réponses, afin de constater s'il n'y a pas erreur ou omission, il faudra qu'il signe son nom au long et que le tout soit contresigné par le médecin examinateur.

(A suivre)
Dr THEO. CYPHOT, M. C.

HUIT RAISONS DE S'ABSTENIR D'ALCOOL

- 1.—En s'abstenant, on ferme la porte au plus grand ennemi de la santé, on évite une foule de maladies qui, un peu plus tard, atteignant le buveur, lui font une existence malheureuse.
 - 2.—En s'abstenant, on améliore sa condition sociale et celle de sa famille. L'économie réalisée sur la boisson permet d'améliorer le logement, la nourriture et le vêtement.
 - 3.—En s'abstenant, on grandit aux yeux de ses semblables. On conserve intacte sa dignité d'homme, d'époux et de père. L'homme sobre inspire à tous la confiance.
 - 4.—En s'abstenant, on ne risque pas de s'abrutir moralement. La débauche et la boisson marchent souvent de pair. Un vice attire l'autre, comme l'aimant attire le fer.
 - 5.—En s'abstenant, on ne s'expose pas à aller augmenter un jour le nombre des criminels. Il est prouvé, en effet, que la moitié des crimes qui se commettent sont provoqués par la boisson.
 6. — En s'abstenant, l'esprit reste calme, l'intelligence saine. Les ivrognes, hélas! quand ils ne tombent pas dans le crime, vont souvent terminer leur vie dans une maison d'aliénés.
 7. — En s'abstenant, on évite une habitude qui est funeste autant pour le corps que pour l'âme.
 8. — En s'abstenant, on prolonge inconsciemment son existence. L'homme le plus robuste ne résiste jamais au poison de l'alcool. Seuls, les hommes sobres atteignent généralement un âge avancé.
- On pourrait ajouter une neuvième raison, plus décisive que les huit premières pour quiconque possède les lumières de la foi. Elle nous est fournie par Notre-Seigneur lui-même dans son Evangile: Les ivrognes ne posséderont pas le royaume des cieux.

MARI

Il y a des dan
un jeune homm
fille inférieure
on dire, ces jeu
sées rencontrent
ils demandent à
d'épouser une je
rang.

Malheureusement
tisans du "il fa
supportent en si
même la vie et p
une faible et pa
vaise fortune de
ils supportent pe
jeune garçon sar
quente telle jeun
faire sa victime;
ment au mariage

Quand donc vo
moiselle est conv
dont la fortune c
blement la vôtre,
Tremblez, si vous
lut de votre fille,
bottissent que r
elles y aboutisse
riage heureux. C
ment quels cons
fortunés doivent
ceux-ci font min
fille qui n'est pas
nous apprenons q
tion modeste se l
homme qui nage
corder toutes les
beaucoup de pei
sille à qui il vou
qui a le malheur
épouse.

Quel mariage ce
mesure profané l'a
épuisé ses forces
des unions impure

Quand on appo
sens émués et u
à sa jeune et naï
amour honteuseme
du ciel et des ser
jours violés... on
ne la tient pas. Q
trompée?

Désabusée, elle p
chères illusions, se
elle tombe éperdue
se laisse aller à d
vaines, où si elle
ira chercher où il
son coeur et une c

ENCY

On affirme au b
Ottawa, que les ca
une population de
augmentation de 1,
22 p. c. en plus.

Le tribunal d'Ap
York vient de déci
écéré, constituait